

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Visioconférence du 2 avril 2021

Réunion des membres du CHS-CT et du CT

Présentes pour **Solidaires** : Béatrice Hamon et Sylvie Bacherot

En préambule, Mme Brigant indique que suite aux annonces présidentielles de mercredi dernier, il y aura sans doute des ajustements au retour du week-end.

Le pays est placé en « reconfinement », avec une interdiction des déplacements de plus de 10 kilomètres autour de chez soi (sauf cas limitativement prévus et sur présentation d'une attestation) qui vient durcir le couvre-feu de 19 H à 6 H, toujours en vigueur.

Il n'y a pas de réactivation du PCA (Plan de Continuité d'Activité) à la DGFiP, ce qui signifie que nous continuons d'exercer nos missions.

Attestations de déplacement

Il est demandé aux télétravailleurs d'augmenter leur temps de télétravail (4 jours sur 5 ou 3 jours sur 4 pour les agent.es à temps partiel).

Celles et ceux qui ne sont pas équipés pour le télétravail continuent de se rendre sur leur lieu de travail ; les responsables de services leur délivreront une attestation si leur domicile est distant de plus de 10 kilomètres, mais à priori la présentation de sa carte professionnelle suffit.

La Directrice précise que les agent.es qui seraient verbalisés en se rendant ou en revenant de leur lieu de travail doivent faire remonter leur cas à la division RH, qui interviendra auprès des services de la Préfecture.

Mme Brigant indique que la nécessité de respecter strictement les règles sanitaires a fait l'objet d'un rappel auprès des responsables de services, suite au signalement d'un cas de Covid-19 sur le site de Châteaulin (cf notre précédent compte-rendu).

Impact sur la Campagne IR

La Direction ne signale pas de modification par rapport à ce qui nous a été présenté le 31 mars ; elle insiste toutefois sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de files d'attente devant les CFP de plus de 8 à 9 usagers.

Mme Brigant nous informe que ni les vigiles, ni les contractuels, ou vacataires, ou volontaires en service civique, ne seront chargés de gérer les files d'attente.

Seuls les responsables et leurs adjoint.es seront chargé.es d'en assurer la fluidité, en informant la direction des problèmes éventuels. Si les usagers étaient trop nombreux à attendre, ils se verraient proposer de prendre rendez-vous via une fiche de contact.

Fermeture des établissements scolaires et des crèches

Mme Brigant revient sur la fermeture des structures d'enseignement et des crèches pour les moins de 16 ans, obligeant les parents à s'adapter pour organiser la garde de leurs enfants.

La ministre Amélie de Montchalin a précisé que s'agissant d'un couple de parents, il est exclu que l'agent public soit le seul à assumer cette garde.

Mme Brigant précise qu'en l'absence de solution alternative, des autorisations d'absence spécifiques (ASA 30) seront accordées aux agent.es pour garder leur(s) enfant(s).

Solidaires intervient pour condamner le maintien de la date de lancement de campagne IR, alors que la situation sanitaire ne cesse de s'aggraver dans tout le pays : il a été possible de reporter la campagne IR 2020, mais le gouvernement s'obstine cette année à mettre en danger ses agent.es en maintenant l'accueil sans rendez-vous !

Les agent.es chargé.es de l'accueil physique et de la gestion des files d'attentes vont être particulièrement exposé.es, et la campagne qui s'annonçait cette année encore extrêmement tendue va être encore impactée par des effectifs encore plus réduits que prévu, du fait des ASA 30 en période de crise sanitaire... En outre, la période des vacances scolaires est avancée, ce qui ne va pas arranger la mise en place des plannings !

Solidaires demande à la Direction d'être attentive aux situations individuelles, en particulier celle des mères devant gérer seules la garde de leurs enfants.

Solidaires espère aussi qu'il n'y aura pas de restrictions pour les prises de congés, au nom de l'intérêt de service ?

Solidaires interpelle également la Direction sur la situation des familles dont les deux parents sont agents DGFIP : comment vont être accordées les ASA 30 ?

Mme Brigant répond que cela sera encore plus facile d'alterner les autorisations d'absence, selon le principe d'équité.

Elle répond aussi que les autorités publiques n'excluent pas un report de la campagne IR, au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

S'agissant des congés, Mme Brigant indique qu'il n'y aura aucune restriction pour les agent.es qui déposeraient une demande pendant la campagne IR.

La question posée par **Solidaires** sur l'impact que pourrait avoir l'octroi d'ASA 30 pour les agent.es qui en bénéficieraient, sur leur nombre de jours de congés global, reste sans réponse. Si cela devait entraîner comme en 2020 le vol de jours de congés, votre Organisation se battra pour défendre vos droits !

Situation du télétravail

La direction indique qu'un message va être diffusé pour que les agent.es et les responsables qui en sont dotés mentionnent leur numéro de téléphone portable professionnel.

50 nouveaux téléphones portables seront livrés la semaine prochaine.

Concernant les équipements en télétravail, M. Salaun indique que la CID fait de son mieux pour satisfaire les demandes, et qu'une nouvelle commande d'ordinateurs et d'écrans va être passée.

Solidaires signale que plusieurs collègues télétravailleurs se plaignent de douleurs au niveau des épaules et du dos et demandent à être dotés de fauteuils identiques à ceux présents dans les bureaux.

M. Lauvernier indique qu'un recensement est en cours, pour constituer des stocks de fauteuils sur les sites de Brest et Quimper afin de les attribuer aux agent.es qui en feront la demande.

Des fauteuils spécifiques pourront être délivrés par la médecine du travail, mais leur livraison au domicile des agent.es pose problème...

Interpellée par une Organisation sur la situation du réseau téléphonique de CFP de Morlaix, qui ne fonctionne pas, la Direction indique qu'il s'agirait d'un problème lié au réseau et que les opérateurs se renvoient la balle...

Le Dr Guilloud indique qu'il existe des crédits spécifiques permettant de doter les agent.es en situation de handicap de fauteuils adaptés.

Les fauteuils qui seront fournis aux agent.es en télétravail qui en feront la demande sont des fauteuils redéployés ; si leurs accoudoirs ne sont pas réglables en hauteur, il est possible de demander un repose-bras.

Le Dr Guilloud revient sur la situation du CFP de Châteaulin, pour rappeler qu'un agent symptomatique ne doit pas se rendre sur son lieu de travail, et doit impérativement se faire dépister. Elle indique que les pauses ne doivent pas être collectives, et le port du masque essentiel.

Face aux questions de collègues inquiet.es sur la possibilité de poser des ASA 30 (et les restrictions que pourraient leur opposer leur responsable de service) :

Solidaires souligne que ces autorisations d'absence concernent tous les parents d'enfants âgés de moins de 16 ans.

Si l'autre parent n'est pas un agent de la DGFIP, la Direction demande à l'agent.e qui dépose une ASA 30 d'attester que son conjoint n'en bénéficie pas aussi de son côté.

N'hésitez pas à nous informer des refus ou restrictions que vous pourriez rencontrer !

Un nouveau point sera fait prochainement, compte tenu de la situation sanitaire